

Présidente du Conseil Académique
Anne ZAPARUCHA

1^{ère} Vice-présidente de la Recherche
Florence GONNET

2nd Vice-président de la Recherche
Vincent BOUHIER

Affaire suivie par : Carole TROUSSIER

Téléphone : 01 69 47 71 71

Courriel : carole.troussier@univ-evry.fr

Evry, le 11 janvier 2022

A l'attention de Mesdames, Messieurs

Les Directrices / Directeurs des UFR,
Les Directrices / Directeurs des Unités de Recherche,
Les Enseignants-chercheurs et Chercheurs,
Les Doctorant-e-s,

Objet : Fonds pour le Rayonnement de la Recherche 2022
Action 4 – 1^{ère} session – FRR Doctorants - Bourses cotutelles

Mesdames, Messieurs,

Instrument de politique scientifique, le Fonds pour le Rayonnement de la Recherche [FRR] a pour objet de soutenir les projets innovants et les thématiques émergentes des laboratoires de l'université, en permettant notamment le renouvellement d'équipements ; d'encourager les collaborations de recherche nationale et internationale s'inscrivant dans le cadre de la politique scientifique de l'Université d'Evry. L'action 4 du FRR « Bourses en cotutelle » s'inscrit dans la continuité du développement de l'excellence de la recherche.

Pour l'année 2022, Les demandes de financement s'inscriront dans une action spécifique :

Action 4 : FRR Doctorants - Bourses cotutelles

- ✓ Participation à des bourses en cotutelles [hors contrats doctoraux, contrat CIFRE, bourse Eiffel, contrats issus de projets de recherche (ANR, etc...)].
- ✓ Le classement des dossiers sera établi sur critères sociaux et de bonne marche de la thèse.
- ✓ La participation du FRR ne pourra excéder 2 400 euros - [400 euros maximum par mois de présence en France, 6 mois maximum].

Pour tout projet contactez le Fonctionnaire Sécurité Défense pour connaître les possibilités actuelles, en fonction des pays d'accueil et demander la validation de la mobilité à fsd@univ-evry.fr et missions-covid@univ-evry.fr

Demande de subvention au titre du FRR :

- ✓ La demande de bourse en cotutelle au titre du FRR pour l'année 2022 devra être remplie sur la plateforme en ligne. La demande devra être argumentée scientifiquement par la présentation dans le dossier de la problématique développée, des recherches en cours, des résultats obtenus et de la justification scientifique de la présence du doctorant en France.
- ✓ **La date limite de dépôt de dossier est fixée au 18 février 2022.**

- ✓ Les pièces justificatives suivantes sont à déposer sur la plateforme en ligne au format PDF:
 - Un curriculum Vitae du doctorant, [maximum 2 pages],
 - Une copie de la convention de cotutelle,
 - Une annexe financière, **accompagnée des devis** et de la participation financière de l'autre établissement [dans l'hypothèse d'un cofinancement] devra être jointe à la demande.
 - Une attestation établie par le directeur scientifique, relative aux ressources annoncées,
 - L'avis motivé et signé du directeur de laboratoire, du directeur de thèse et du doctorant.

- ✓ **Adresse du site de soumission :**
https://sphinxserv4.univ-evry.fr/SurveyServer/s/DRRI/Action4_FRR_Bourses_doctorales_cotutelles_2022/questionnaire.htm

Toute demande incomplète ou transmise hors délai ne sera pas examinée.

Il est rappelé que :

Les directeurs de thèses ne pourront pas présenter plus de deux dossiers. Seront prioritaires les doctorants n'ayant pu bénéficier d'un complément de bourse de cotutelle en 2021.

Suivi des dépenses :

- ✓ Les laboratoires, et porteurs de projets ayant bénéficié de subvention dans le cadre des derniers appels du FRR 2021 devront présenter un bilan, comprenant les justificatifs des dépenses (copie des factures).
- ✓ Toute subvention accordée devra être consommée dans l'année 2022, aucun report de crédit ne sera autorisé.

L'attribution d'une aide au titre du FRR 2022 est conditionnée par la présentation de ces justificatifs.

Calendrier de l'action 4 - 1ère session :

- ✓ Diffusion de l'appel d'offre : 11 janvier 2022,
- ✓ **Date limite de dépôt de dossier** : 18 février 2022,
- ✓ **Date d'examen des dossiers par la CR** : 07 mars 2022,
- ✓ Notification des résultats définitifs après délibération du Conseil d'Administration.

1^{ère} Vice-présidente de la Commission Recherche



Florence GONNET

UNIVERSITÉ D'ÉVRY

Boulevard François Mitterrand
91025 Evry Cedex

01 69 47 70 00

www.univ-evry.fr

